

BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**PROFIL UNIVERS SOCIAL****7950**

Code permanent _____

Nom _____

Adresse _____

Téléphone _____

AUTOMNE I

EDU2304	L'adolescent, l'adulte et le processus éducatif		
EDU2332	Introduction à la profession enseignante et projet de formation		
EDU2429	Courants pédagogiques, andragogiques et histoire de l'éducation		
GEO2105	Initiation aux enjeux géographiques contemporains		
HIS2108	Histoire des sociétés antiques		

HIVER I

EDU2104	Théories de l'apprentissage et enseignement		
FRA2233	Révision et rédaction de textes		
HIS2113	Le monde au Moyen âge		
POL2116	L'état du monde au-delà du géopol., une anal. des rel. intern. aux 20 ^e et 21 ^e s.		
STA4411	Stage I et séminaires : initiation à l'enseignement (EDU2332)		

AUTOMNE II

DID2120	TIC, didactique et méthodologie en univers social		
EDU2361	Planification et évaluation des apprentissages		
FRA3212	Développement des compétences langagière et métalangagière à l'oral		
HIS2109	Le monde : du 15 ^e au 18 ^e siècle		
HIS2132	Histoire et cultures autochtones du Québec et du Canada		

HIVER II

DID2330	Didactique de l'histoire		
EDU2113	Fondements et stratégies d'intervention en gestion de classe		
HIS2135	Histoire du Québec et du Canada : des origines à 1867		
STA4412	Stage II et séminaires : familiarisation (EDU2332; STA4411)		
	Crédits d'enrichissement		

AUTOMNE III

DID2334	Didactique de la géographie		
EDU3211	Étude et élaboration de matériel éducatif I		
HIS2136	Histoire du Québec et du Canada : de 1867 à aujourd'hui		
STA4413	Stage III et séminaires: enseignement sec. I (6 cr) (EDU2332; STA4411; STA4412)		

HIVER III

ECO2118	Problèmes économiques contemporains		
EDU2219	L'éthique, les religions et l'éducation à la citoyenneté dans l'ens. secondaire		
GEO2107	Le rôle du Canada au 21 ^e siècle à travers la géographie		
GEO2108	Espace géographique : Abitibi-Témiscamingue		
HIS2115	Le monde : 19 ^e et 20 ^e siècles		

AUTOMNE IV

EDU1100	Organisation de l'éducation au Québec		
EDU2116	Difficultés d'adaptation et intervention		
EDU3032	Projet interdisciplinaire en enseignement		
EDU4404	Séminaire de préparation au stage IV		
POL2117	Le rôle de citoyen au Québec et au Canada contemporains		

HIVER IV

STA4424	Stage IV et séminaires : enseignement secondaire II (EDU4404)(15 cr.)		
---------	--	--	--

Les cours entre parenthèses sont préalables

FRA1125 Orthographe (3 crs)		
FRA1126 Ponctuation, syntaxe et vocabulaire (3crs)		
FRA1149 Rédaction du compte rendu critique		

	Diagnostic	Rédaction
Sel B		
CEFRANC		
CEFRANC		
CEFRANC		
CEFRANC		

Cours d'enrichissement :
Trois crédits parmi les suivants :

ADM1205 Comportements humains au travail
ANG2020 Reading
ARP6005 Lecture et appréciation de l'œuvre d'art
COM1102 Communication orale
EDU2530 Atelier d'effcience cognitive
SCH2312 Institutions et culture régionales
STS2002 Science, technologie et société

Note

DÉCLARATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Il est important de noter que lors de la sollicitation pour une place d'accueil en milieu de stage, les responsables de l'organisme ou de l'institution peuvent vérifier les antécédents judiciaires et, selon la nature des antécédents, ils pourraient refuser d'accueillir le ou la stagiaire. De plus, conformément au Code des professions, le permis d'exercice devant être obtenu au terme de ce programme d'études, pourrait être refusé à une personne présentant des antécédents judiciaires.

Plus spécifiquement pour les programmes en sciences de l'éducation : Le Département des sciences de l'éducation informe les étudiants qu'ils devront produire une déclaration des antécédents judiciaires lors de la demande de délivrance de l'autorisation d'enseigner, en raison de mesures législatives adoptées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Règlement pédagogique particulier

Dès son entrée dans le programme, l'étudiant est tenu de passer un test diagnostique de ses compétences linguistiques (Test SEL-B), qui devrait permettre d'identifier, le cas échéant, ses difficultés en français. Le seuil de réussite est établi à 75 % à chacun des deux volets du test (code linguistique et rédaction). Un échec à ce test diagnostique entraîne l'obligation de suivre le cours d'appoint FRA1125 Orthographe (3 crédits) à la session Automne I.

Au plus tôt, à la fin de la première année d'étude et avec l'autorisation de la direction du programme, l'étudiant inscrit à temps complet dans le programme s'inscrit à une première passation du test de certification des compétences linguistiques (CÉFRANC). Le seuil de réussite est établi à 75 % pour chacun des deux volets du test (code linguistique et rédaction). Si le seuil de réussite n'est pas atteint dans les deux volets du test lors de la première passation (si un volet du test est réussi, celui-ci n'a pas à être repris), la poursuite dans le programme est assujettie aux conditions qui suivent :

- Avoir obtenu le seuil de poursuite, qui est de 70 % dans chacun des deux volets du test (code linguistique et rédaction) avant le début du troisième stage. L'étudiant est alors autorisé à poursuivre son programme. Toutefois, le seuil de réussite dans les deux volets du test devra être atteint avant le début du quatrième stage.

- Si l'étudiant n'obtient pas le seuil de poursuite dans les deux volets du test avant le troisième stage ou le seuil de réussite dans les deux volets du test avant le quatrième stage, il est suspendu de son programme pour une durée d'une année. Au terme de cette année, une quatrième et dernière passation est autorisée. En cas d'échec dans un ou deux volets du test, l'étudiant est définitivement exclu de son programme.

L'UER en sciences de l'éducation offre deux cours obligatoires pour l'étudiant n'ayant pas atteint le seuil de réussite à la première passation du test de certification des compétences linguistiques. Il y a obligation pour l'étudiant de suivre le cours FRA1125 Orthographe (3 crédits) et/ou le cours FRA1126 Vocabulaire, syntaxe et ponctuation (3 crédits), respectivement à l'automne II et à l'hiver II, selon les difficultés rencontrées par l'étudiant. À défaut de quoi, il ne peut suivre normalement les cours de son programme. Ces deux cours sont hors programme.

L'étudiant qui a obtenu un résultat inférieur à 60 % fera l'objet d'une attention particulière de la part du Module des sciences de l'éducation. Ce dernier peut prévoir aussi d'autres mesures pour orienter l'étudiant en difficulté (suivi modulaire, tutorat...).

RÈGLEMENT CONCERNANT LES STAGES ET LES SÉMINAIRES

Pour s'inscrire au stage IV, il faut avoir réussi les cours des trois premières années du programme. Au moment de s'inscrire aux cours STA4411, STA4412, STA4413 et STA4424, il faut avoir une moyenne cumulative d'au moins 2,5 sur 4,3. Les cours de stage du programme ne peuvent donner lieu à une reconnaissance d'acquis.

Remarque relative à l'autorisation d'enseigner

Sur recommandation favorable de l'Université, le candidat ayant satisfait aux exigences de ce programme recevra un brevet d'enseignement.
